

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

Conseil des droits de l'homme

22^{ème} session

Genève : 25 février - 22 mars 2013

Point 3 : Dialogue interactif avec :

- Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation,
M. Olivier De Schutter ;
- La Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du
droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination
dans ce domaine, Mme Raquel Rolnik

Déclaration de la Délégation algérienne

Genève, 04 mars 2013

M. le Président,

1. Ma délégation a examiné avec intérêt le rapport de M. Olivier De Schutter sur le Droits des femmes et le droit à l'alimentation et le remercie pour le choix de ce thème fort intéressant.

Ce rapport a le mérite de traiter en amont la problématique du droit à l'alimentation pour les femmes. En effet, le rapport met en exergue les moyens et procédés nécessaires à la réalisation du droit à l'alimentation pour cette tranche vulnérable de la société.

Il est vrai qu'une meilleure promotion des droits de la femme, qui s'appuie sur un accès amélioré aux ressources de production et à la protection sociale, encadrée par une politique multisectorielle cohérente de lutte contre la discrimination et les stéréotypes, contribuent de manière significative à la réalisation du droit à l'alimentation pour les femmes.

Dans le même registre, notre délégation organisera, au Palais des Nations le 18 mars 2013, un panel sur l'évolution de la promotion de la femme en Algérie, avec la participation, entre autres, de la Présidente du Mouvement de solidarité avec les femmes rurales. Ce panel intervient à point nommé pour compléter les présents débats sur les aspects les plus saillants concernant l'autonomisation des femmes, y compris la femme rurale, à la lumière de la politique multisectorielle engagée par l'Algérie à cet égard.

2. Ma délégation remercie Mme. Rolnik pour son rapport consacré à la thématique de la sécurité d'occupation. L'analyse faite sur les différents systèmes et régimes d'occupation existants, ainsi que sur la sécurité d'occupation dans le droit international des droits de l'homme est très utile dans le sens où elle introduit des éléments indispensables non seulement à une prise en charge davantage complète de la problématique du droit au logement convenable, mais aussi à la satisfaction de ce même droit.

La Rapporteuse spéciale a souligné à juste titre le caractère essentiel de la sécurité d'occupation dans le droit à un logement convenable. En effet, l'absence de sécurité d'occupation peut, dans une large mesure, compromettre ce droit.

Nous partageons l'avis que la sécurité d'occupation devrait être comprise comme englobant surtout une protection juridique contre les expulsions forcées, le harcèlement ou autres menaces ainsi qu'une reconnaissance par les autorités du droit de vivre dans un endroit sûr, en paix et dans la dignité.

Dans le paragraphe 92 du Rapport, la Rapporteuse spéciale indique que les conflits et les catastrophes naturelles tendent à aggraver l'insécurité d'occupation pour les populations touchées. Nous estimons que les situations d'occupation étrangère constituent également une menace à la sécurité d'occupation et alimentent quotidiennement les risques d'expulsion forcée. A cet égard, ma délégation a suivi avec intérêt la visite effectuée par la Rapporteuse spéciale dans les territoires palestiniens occupés. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de cette visite.

M. le Président,

Le Gouvernement algérien considère la question du logement comme une de ses responsabilités majeures envers la population. Mme. Rolnik a pu constater cet engagement et les progrès enregistrés en la matière, lors de sa visite en Algérie. Les pouvoirs publics algériens poursuivent leurs efforts dans le domaine de la réalisation du logement décent avec une attention particulière aux besoins des familles à faible revenu.